

B Syndic

Rue du Moulin, 7 B-1340 Ottignies

Tél.: 010/41.35.35 Numéro BCE: BE 0847.754.858 N° I.P.I.: 505173

Numéro assurance: 03/99.568.516

Ottignies, le 02 juin 2022

RDO - GENERAL (N. Entr.: 0873.907.741) rue du moulin, 1-11A 5030 GEMBLOUX Procès Verbal de l'Assemblée Générale du 02 Juin 2022

Suivant la liste de présences signée, l'Assemblée compte :

Copropriétaires présents	16	sur 113	14.16 %	1525.00
Copropriétaires représentés	11	sur 113	9.73 %	1098.00
Copropriétaires absents	86	sur 113	76.11 %	7377.00
Totaux	113	sur 113	100.00 %	10000.000
AG valide en participants		27	23.89 %	
AG valide en quotités		2623.00	26.23 %	

Le 02 Juin 2022 à 18h00, les copropriétaires de l'immeuble à se sont réunis en assemblée générale sur convocation régulière adressée par le syndic à tous les copropriétaires.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par tous les copropriétaires présents et par les mandataires de ceux qui se sont fait représenter. Le quorum étant atteint, les membres peuvent débattre de l'ordre du jour.

1. Constitution du bureau de séance : nomination d'un président de séance et d'un secrétaire de séance (quorum requis : majorité absolue)

est élu président.

B Syndic assure le secrétariat.

Constitution du bureau de	Oui	2 555.00	100.00 %	Majorité absolue
séance : nomination d'un président de séance et d'un	Non	0.00	0.00 %	La résolution est acceptée.
secrétaire de séance	Voix exprimées	2 555.00	-	
(quorum requis : majorité : absolue)	Abstention / Absents	7 445.00	-	
oui				
NON				
ABSTENTION / ABSENTS				
,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,				
:				

2. Approbation des comptes et du bilan (annexé aux présentes) arrêtés au 31/12/2021 et décharge à donner à B Syndic pour sa gestion (quorum requis : majorité absolue)

Les comptes sont approuvés.

Décharge est donnée à B Syndic pour sa gestion au 31/12/2021.

Approbation des comptes	Oui	2 555.00	100.00 %	Majorité absolue
et du bilan (annexé aux présentes) arrêtés au	Non	0.00	0.00 %	La résolution est acceptée.
31/12/2021 et décharge à donner à B Syndic pour sa	Voix exprimées	2 555.00	-	
gestion (quorum requis : majorité absolue)	Abstention / Absents	7 445.00	-	
oui	į			
	ļ			
NON				
ABSTENTION / ABSENTS				

3. Décharge à donner aux membres du conseil de copropriété et au vérificateur aux comptes pour leur gestion au 31/12/2021 (quorum requis : majorité absolue)

Décharge est donnée aux membres du conseil de copropriété et au vérificateur aux comptes pour leur gestion.

Les propriétaires demandent que le conseil de copropriété se réunisse 2x/an et transmette un rapport.

Décharge à donner aux	Oui	2 555.00	100.00 %	Majorité absolue
membres du conseil de copropriété et au	Non	0.00	0.00 %	La résolution est acceptée.
vérificateur aux comptes	Volx exprimées	2 555.00	-	
pour leur gestion au 31/12/2021 (quorum requis : majorité absolue)	Abstention / Absents	7 445.00	-	
OUI				
	ł			
	1			
	}			
NON				
ABSTENTION / ABSENTS				

4. A la demande de <u>: placement de vitrages solaires - Lien vers vidéo de présentation du vitrage KELIOS disponible sur le site internet (quorum requis: majorité des 2/3)</u>

Ce point est abordé ci-dessous (voir cahier des charges).

A la demande de Monsieur ; placement de	Oui	2 555.00	100.00 %	Majorité des 2/3
vitrages solaires - Lien vers vidéo de présentation	Non	0.00	0.00 %	La résolution est acceptée.
du vitrage KELIOS disponible sur le site	Voix exprimées	2 555.00	-	
internet (quorum requis: majorité des 2/3)	Abstention / Absents	7 445.00	-	
OUI				
NON	 			
ABSTENTION / ABSENTS	d d			
	ŀ			
	ļ			

5. Proposition d'un cahier de charges élaboré par le groupe de travail désigné par l'AG du 13/09/2021, pour le placement de screens verticaux et pour fenêtres de toits, selon documents déjà transmis et publiés sur le site B Syndic (quorum requis: majorité des 2/3)

Le cahier de charges est approuvé pour les screens (verticaux + fenêtres de toit).

Proposition d'un cahier de charges élaboré par le	Oui	2 555.00	100.00 %	Majorité des 2/3
groupe de travail désigné par l'AG du 13/09/2021, pour le placement de	Non	0.00	0.00 %	La résolution est acceptée
screens verticaux et pour fenêtres de toits, selon documents déjà transmis	Voix exprimées	2 555.00	-	
et publiés sur le site B Syndic (quorum requis: majorité des 2/3)	Abstention / Absents	7 445.00	-	
OUI				
NON				-
	 			-
ABSTENTION / ABSENTS	:			
į				
	ļ			
	 			

6. Proposition d'un cahier de charges élaboré par le groupe de travail désigné par l'AG du 13/09/2021, pour le placement de tentes solaires (à bras articulés), selon documents déjà transmis et publiés sur le site B Syndic (quorum requis: majorité des 2/3)

Le cahier de charges est approuvé pour les tentes solaires.

appartement IV 1 F devra donc changer la couleur de sa tente solaire qui a déjà été placée suivant le point 5 du cahier de charges concerné.

Proposition d'un cahier de charges élaboré par le	Oui	2 555.00	100.00 %	Majorité des 2/3
groupe de travail désigné par l'AG du 13/09/2021, pour le placement de	Non	0.00	0.00 %	La résolution est acceptée.
tentes solaires (à bras articulés), selon documents déjà transmis	Voix exprimées	2 555.00	- :	
et publiés sur le site B Syndic (quorum requis: majorité des 2/3)	Abstention / Absents	7 445.00	-	
OUI		<u></u>		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
NON				
ABSTENTION / ABSENTS				
	Į			
	ĺ			
	{			
	İ			

7. Proposition d'un cahier de charges élaboré par le groupe de travail désigné par l'AG du 13/09/2021, pour le placement de climatiseurs privatifs, selon documents déjà transmis et publiés sur le site B Syndic (quorum requis: majorité des 2/3)

Le cahier de charges relatif aux climatiseurs est approuvé.

Proposition d'un cahier de charges élaboré par le	Oui	2 258,00	88.38 %	Majorité des 2/3
groupe de travail désigné par l'AG du 13/09/2021, pour le placement de	Non	297.00	11.62 %	La résolution est acceptée.
climatiseurs privatifs, selon documents déjà	Voix exprimées	2 555.00	-	
transmis et publiés sur le site B Syndic (quorum requis: majorité des 2/3)	Abstention / Absents	7 445.00	-	
OUI				
NON				
ABSTENTION / ABSENTS				

8. Proposition d'un cahier de charges élaboré par le groupe de travail désigné par l'AG du 13/09/2021, pour le placement de vitrage thermique, selon documents déjà transmis et publiés sur le site B Syndic (quorum requis: majorité des 2/3)

Le cahier des charges relatif au placement de vitrage thermique est accepté.

Proposition d'un cahier de	Oui	2 623.00	100.00 %	Majorité des 2/3
charges élaboré par le groupe de travail désigné par l'AG du 13/09/2021,	Non	0.00	0.00 %	La résolution est acceptée.
pour le placement de vitrage thermique, selon documents déjà transmis	Voix exprimées	2 623.00	-	
et publiés sur le site B Syndic (quorum requis: majorité des 2/3)	Abstention / Absents	7 377.00	-	
OUI			-	
	:			
NON	†			
ABSTENTION / ABSENTS	1			

9. À la demande de : 'Modification de l'établissement des décomptes trimestriels en décomptes annuels pour les différentes phases avec acomptes trimestriels.' (quorum requis : majorité absolue)

Les propriétaires acceptent l'établissement de décomptes annuels à partir de janvier 2023 (dans la mesure où le logiciel le permettra).

À la demande de Monsieur : 'Modification	Oui	2 031.00	77.43 %	Majorité absolue
le l'établissement des lécomptes trimestriels en	Non	592.00	22.57 %	La résolution est acceptée.
lécomptes annuels pour es différentes phases avec comptes trimestriels.'	Voix exprimées	2 623.00	-	
quorum requis : majorité absolue)	Abstention / Absents	7 377.00	-	
OUI		<u> </u>	-	
NON				
NON 				
ABSTENTION / ABSENTS				
;				

10. À la demande de : 'J'aimerais que l'on repense l'éclairage extérieur afin de supprimer les zones d'ombres (du soir au matin) à la sortie piéton des garages et de l'escalier d'entrée.' (quorum requis : majorité absolue)

demande que l'on nettoie les globes qui sont placés sur l'ensemble du site.

B Syndic demandera également que l'on vérifie la puissance des éclairages et de l'augmenter au besoin (+ vérifier qu'il s'agit bien de Led).

À la demande de Monsieur 'J'aimerais que	Oui	2 623.00	100.00 %	Majorité absolue
l'on repense l'éclairage extérieur afin de supprimer les zones d'ombres (du	Non	0.00	0.00 %	La résolution est acceptée.
soir au matin) à la sortie piéton des garages et de l'escalier d'entrée.'	Voix exprimées	2 623.00	- 1	
(quorum requis : majorité absolue)	Abstention / Absents	7 377.00	-	
OUI				-
NON .				
ABSTENTION / ABSENTS				

11. Proposition de contracter une assurance défense en justice pour gérer les conflits et non respect du règlement d'ordre intérieur au sein de l'acp. Proposition déjà transmise lors de l'AG du 15/02/2022. (quorum requis: majorité absolue)

Il s'agit d'une protection juridique pour que le syndic puisse aller en justice contre un propriétaire qui ne respecterait pas le règlement d'ordre intérieur. Le montant de la prime est d'environ 746 €.

Proposition de contracter	Oui	2 328.00	100.00 %	Majorité absolue
une assurance défense en 📗	Çu,			
justice pour gérer les conflits et non respect du règlement d'ordre intérieur	Non	0.00	0.00 %	La résolution est acceptée.
au sein de l'acp. Proposition déjà transmise lors de l'AG du 15/02/2022.	Voix exprimées	2 328.00		
lors de l'AG du 15/02/2022. (quorum requis: majorité absolue)	Abstention / Absents	7 672.00	-	
OUI				
	[
	1			•
NON				
ABSTENTION / ABSENTS	Ī			
,				
	i			
	1			
	<u> </u>	·		

12. À la demande de : 'Par rapport au procès-verbal de l'AG du 15/02/2022 : Point 6 : Nettoyage des bandeaux de terrasses : dispositions à prévoir : 1. nécessité de nettoyer les bandeaux de terrasse pour le 1er avril de chaque année (on remplace 'obligation' par 'nécessité'). 2. Un constat sera effectué ensuite par le syndic et un/des membres du conseil de copropriété dans la 1ère quinzaine d'avril et un rappel sera fait aux propriétaires défaillants. NB : le point 3 est supprimé' (quorum requis : majorité absolue)

Les propriétaires n'acceptent pas les demandes de

À la demande de Monsieur 'Par rapport au procès-verbal de l'AG du 15/02/2022 : Point 6 : Nettoyage des bandeaux de terrasses : dispositions	Oui	95.00	3.62 %	Majorité absolue
à prévoir : 1. nécessité de nettoyer les bandeaux de terrasse pour le 1er avril de chaque année (on remplace 'obligation' par 'nécessité'). 2. Un constat	Non	2 528.00	96.38 %	La résolution est rejetée.
sera effectué ensuite par le syndic et un/des membres du conseil de copropriété dans la 1ère quinzaine d'avril et un rappel sera fait aux propriétaires	Voix exprimées	2 623.00	-	
défaillants. NB : le point 3 est supprimé' (quorum requis : majorité absolue)	Abstention / Absents	7 377.00	-	
OUI				
NON				
ABSTENTION / ABSENTS				

13. À la demande de : 'Par rapport au procès-verbal de l'AG du 15/02/2022 ; Point 7 : annulation de l'ordre de nettoyer les portes de garage.' (quorum requis : majorité absolue)

Les propriétaires n'acceptent pas la demande de

À la demande de Monsieur	Oui	95.00	3.62 %	Majorité absolue
'Par rapport au procès-verbal de l'AG du 15/02/2022 : Point 7 :	Non	2 528.00	96.38 %	La résolution est rejetée.
annulation de l'ordre de	Voix exprimées	2 623.00	-	
parage.' (quorum requis : najorité absolue)	Abstention / Absents	7 377.00		
OUI				
NON				
ABSTENTION / ABSENTS	<u>.</u>			
ABSTERMONTABOLITIS				

14. À la demande de : 'Par rapport au procès-verbal de l'AG du 15/02/2022 : Point 12 : Respect du ROI : Supprimer la possibilité pour qui que ce soit de donner une pénalité à qui que ce soit.' (quorum requis : majorité absolue)

Les propriétaires n'acceptent pas la demande de

À la demande de Monsieur	Oui	95.00	3.62 %	Majorité absolue
'Par rapport au procès-verbal de l'AG du 5/02/2022 : Point 12 :	Non	2 528.00	96.38 %	La résolution est rejetée.
lespect du ROI : iupprimer la possibilité iour qui que ce soit de	Voix exprimées	2 623.00	-	
onner une pénalité à qui ue ce soit.' (quorum equis : majorité absolue)	Abstention / Absents	7 377.00	-	
OUI				
NON	Ī			
	İ			
ABSTENTION / ABSENTS	Ī			
	1			
	1			

15. À la demande de: 'Par rapport au procès-verbal de l'AG du 15/02/2022 : Point 14 :

Respect du ROI : Supprimer la possibilité pour qui que ce soit de donner une amende à qui que ce soit. Par contre, laisser comme au point 13 la possibilité au syndic ou à tous les habitants d'aller en justice de paix, à leurs risques et périls.' (quorum requis : majorité absolue)

Les propriétaires n'acceptent pas la demande de

Oui	95.00	3.62 %	Majorité absolue
Non	2 528.00	96.38 %	La résolution est rejetée.
Voix exprimées	2 623.00		
Abstention / Absents	7 377.00	-	
			-
	Non Voix exprimées	Non 2 528.00 Voix exprimées 2 623.00	Non 2 528.00 96.38 % Voix exprimées 2 623.00 -

16. Renouvellement du fonds de réserve. Minimum 5% du réalisé de l'année précédente sauf dérogation (quorum requis : majorité absolue)

Les propriétaires décident de ne pas constituer de fonds de réserve dans la phase Général.

Renouvellement du fonds	Oui	0.00	0.00 %	Majorité absolue
de réserve. Minimum 5% du réalisé de l'année	Non	2 623.00	100.00 %	La résolution est rejetée.
précédente sauf dérogation	Voix exprimées	2 623.00	-	
(quorum requis : majorité absolue)	Abstention / Absents	7 377.00	-	
OUI				
NON			<u> </u>	
ABSTENTION / ABSENTS				
,				

17. Budget à prévoir pour les gros travaux (quorum requis: majorité absolue)

Il n'y a pas de gros travaux prévus.

	Oui	0.00	0.00 %	Majorité absolue
Budget à prévoir pour les	Non	2 623.00	100.00 %	La résolution est rejetée.
Budget à prévoir pour les gros travaux (quorum requis: majorité absolue)	Voix exprimées	2 623.00	_	
requis: majorite absolue)	Abstention / Absents	7 377.00		
OUI				
NON				
	1			
ABSTENTION / ABSENTS]			

18. Budget 2022 : approbation - voir annexe (quorum requis : majorité absolue)

S'agissant d'une comptabilité en frais réel, le budget n'est pas obligatoire.

Devices 2022 - consobation	Oui	2 623.00	100.00 %	Majorité absolue
Budget 2022 : approbation voir annexe (quorum	Non	0.00	0.00 %	La résolution est acceptée.
voir annexe (quorum equis : majorité absolue)	Voix exprimées	2 623.00	-	
	Abstention / Absents	7 377.00	-	
OUI		· •		
:				
	-			
NON				
ABSTENTION / ABSENTS				
	<u> </u>			

19. Evaluation des contrats de fournitures en cours (non soumis à vote)

Un tableau a été remis à titre informatif à chacun.

.....

20. Renouvellement du conseil de copropriété (quorum requis : majorité absolue)

	Oui	2 623.00	100.00 %	Majorité absolue
Renouvellement du conseil	Non	0.00	0.00 %	La résolution est acceptée.
de copropriété (quorum requis : majorité absolue)	Voix exprimées	2 623.00	-	
	Abstention / Absents	7 377.00	-	
OUI				- -
001				
NON	Ī			
	ļ			
ABSTENTION / ABSENTS	1			
	i			
	1			
	[
	Ĭ			
	l .			
	1			

21. Renouvellement du mandat du vérificateur aux comptes (quorum requis : majorité absolue)

La société Ixo Facto est réélue.

	Oui	2 623.00	100.00 %	Majorité absolue
Renouvellement du mandat du vérificateur aux comptes (quorum requis :	Non	0.00	0.00 %	La résolution est acceptée.
	Voix exprimées	2 623.00		į
comptes (quorum requis : majorité absolue)	Abstention / Absents	7 377.00	-	
OUI				
;				
	<u> </u>			
NON				
ABSTENTION / ABSENTS	†			
ABS/ENTION/ABOLITIO	i			
	1			
	İ			
	<u> </u>	<u> </u>	··	

22. Renouvellement du mandat du syndic (quorum requis: majorité absolue)

Le mandat de B Syndic est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

D	Oui	2 623.00	100.00 %	Majorité absolue
Renouvellement du mandat du syndic (quorum requis:	Non	0.00	0.00 %	La résolution est acceptée.
du syndic (quorum requis: majorité absolue)	Voix exprimées	2 623.00	-	
	Abstention / Absents	7 377.00	- :	
OUI				
·				
	•			
NON				
ABSTENTION / ABSENTS				
•				
	l			

n	vo	
1 21	v-	

Les propriétaires demandent à de soumettre un projet de "clôture" de sa terrase pour la prochaine assemblée générale. Dans l'intervalle, ils décident donc de ne plus poursuivre.

Il en est de même pour la sécurisation des balcons. Les propriétaires concernés sont invités, dans un esprit constructif, à soumettre également un projet pour la prochaine assemblée générale ordinaire.

Parallèlement à ça, le conseil procédera à l'établissement d'un cahier des charges qui sera également soumis à la prochaine assemblée afin de trouver une solution commune.

ALG